



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2023-123

Séance du 19 décembre 2023 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-trois, le mardi dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le quatorze décembre, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 24

**Ayant pris part à la
délibération :** 31

Présents : Monsieur Sylvian CALS, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Rémy ROUQUETTE, Monsieur Claude ROQUES, Monsieur Christophe MOREL, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Marie-Line CLUZEL, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Frédéric GAU, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise HOULES, Monsieur Pascal THIERY, Monsieur Alain BOYER, Madame Véronique LACROIX, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Éric THIELE, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Monsieur Bernard TROUILHET, Madame Anna CALS.

Excusés donnant procuration : Madame Isabelle SOULET donnant procuration à Madame Anna CALS, Monsieur Alain BARRAU donnant procuration à Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Alain HERNANDEZ donnant procuration à Monsieur Serge BOURREL, Madame Marie-Claude ROLLAND donnant procuration à Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Monsieur Jean-Pierre LESCURE donnant procuration à Madame Marie-Line CLUZEL, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA donnant procuration à Madame Véronique LACROIX, Madame Nathalie FABRE donnant procuration à Monsieur Pierre CALVIGNAC.

Excusés : Madame Sylvie BASCOUL, Madame Ambre SOULARD, Monsieur Raoul DERUS, Madame Sarah TRENTI, Madame Virginie BOU.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Michel LOPEZ.

Objet de la délibération : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Haut Dadou - Validation de la tarification de la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'agrément « Mon Accompagnateur Renov' »

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) du Haut Dadou, engagée depuis le 2 mars 2020 et prolongée jusqu'au 30 juin 2024, est menée conjointement avec la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefrancois.

A compter du 1^{er} janvier 2024, pour poursuivre l'accompagnement des demandeurs dans le cadre des dossiers énergie de l'OPAH, la Communauté de Communes doit obligatoirement justifier d'un agrément « Mon Accompagnateur Renov' ». Celui-ci a été accordé par arrêté préfectoral en date du 28 juillet 2023 à la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefrancois sur le périmètre des deux intercommunalités des Monts d'Alban et du Villefrancois et de Centre Tarn.

L'agrément « Mon Accompagnateur Renov' » permet d'accompagner les propriétaires qui ont obligation de recourir à un opérateur « Mon Accompagnateur Renov' » dans le cadre du dépôt d'un dossier de demande de subvention « Ma Prime Renov' Performance », quel que soit leur niveau de revenu :

- pour les propriétaires aux revenus modestes et très modestes, la prestation d'accompagnement est obligatoirement gratuite car financée par les aides à l'ingénierie accordées à la Communauté de Communes par l'ANAH dans le cadre de l'OPAH,
- pour les propriétaires aux revenus intermédiaires et supérieurs, non pris en charge dans le cadre de l'OPAH, l'ANAH finance partiellement le coût de la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage proposée par les opérateurs « Mon Accompagnateur Renov' » en versant aux demandeurs une aide à hauteur de 20 à 40 % d'une dépense maximale 2 000 € TTC pour les accompagnements simples et de 4 000 € TTC pour les accompagnements renforcés.

Afin de proposer un service d'accompagnement de qualité à l'ensemble des administrés pouvant en faire la demande, il est proposé d'accompagner les propriétaires aux revenus intermédiaires et supérieurs au dépôt d'un dossier de demande de subvention « Ma Prime Renov' Performance » dans le cadre d'une prestation « Mon Accompagnateur Renov' ». Le tarif de ladite prestation a été fixé par la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefrancois comme suit :

- 2 000 € TTC pour un accompagnement simple,
- 4 000 € TTC pour un accompagnement renforcé.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'**unanimité**, valide les tarifs susvisés et autorise Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention de mandat.

Ainsi fait et délibéré à ~~Réalmon, le 29/12/2023, en séance publique~~ **Réalmon, le 29/12/2023, en séance publique** dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE



**Communauté
de Communes
Centre Tarn**

Le Secrétaire de séance,

Jean-Michel LOPEZ

